

DEC131086DR14

Décision donnant délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) M. Bruno Chaudret, directeur de l'UMR5215 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano Objets

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5215, intitulée Laboratoire de Physique et Chimie des Nano Objets, dont le directeur est M. Bruno Chaudret ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Viau, Pr, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillaume Viau, délégation est donnée à Mme Elisabeth Lance, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 28 mars 2013

Le directeur d'unité

M. Bruno Chaudret

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012